

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**



**INITIEE PAR LA SOCIETE
FORTUNE LEGEND LIMITED**

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES
DE BACCARAT**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Baccarat (« **Baccarat** » ou la « **Société** ») a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 11 décembre 2018, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de son instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de Baccarat.

Le présent document incorpore par référence le rapport financier annuel de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport financier semestriel de la Société pour le premier semestre 2018 et complète la note en réponse de la Société relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de Baccarat initiée par Fortune Legend Limited (l'« **Offre** ») et visée par l'AMF le 11 décembre 2018, sous le numéro 18-560, en application d'une décision de conformité du même jour (la « **Note en Réponse** »).

Le présent document ainsi que la Note en Réponse sont disponibles sur les sites Internet de Baccarat (www.baccarat-finance.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Baccarat
11 place des Etats-Unis
75116 Paris

Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1.	RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES DE L’OFFRE.....	3
2.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L’ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L’AMF	4
2.1	<i>Informations relatives à l’Offre</i>	4
2.2	<i>Répartition du capital et des droits de vote théoriques de Baccarat</i>	5
2.3	<i>Modification de la composition du conseil d’administration de la Société</i>	5
3.	COMMUNIQUE DE PRESSE DIFFUSES DEPUIS LE DEPOT DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	8
4.	ATTESTATION DE BACCARAT RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT	9

1. RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 233-1 2° et 234-2 et suivants du règlement général de l'AMF, Fortune Legend Limited, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé 124, boulevard de Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B218582 (l'« **Initiateur** » ou « **Fortune Legend Ltd** »), détenue par Fortune Fountain Holding Group Co., Limited, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé 124, boulevard de Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B218410, elle-même détenue par New Anchor Limited, société régie par le droit de Hong Kong, ayant son siège social situé Suites 1005-1008, 10/F, One Exchange Square, 8 Connaught Place, Central, Hong Kong, immatriculée à Hong Kong sous le numéro 2436575 (« **New Anchor Limited** »), elle-même filiale de Fortune Fountain Capital Limited, société régie par le droit de Hong Kong, ayant son siège social situé Suites 1005-1008, 10/F One Exchange Square, 8 Connaught Place, Central, Hong Kong, immatriculée à Hong Kong sous le numéro 2420768 (« **FFCL** » et, ensemble avec ses filiales et affiliés, en ce compris New Anchor Limited, « **Fortune Fountain Capital** » ou « **FCC** »)¹, offre irrévocablement aux actionnaires de Baccarat S.A., société anonyme de droit français au capital de 20.767.825 euros, ayant son siège social situé rue des Cristalleries, 54120 Baccarat, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nancy sous le numéro 760 800 060 et dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0000064123, code mnémonique « BCRA », d'acquérir au prix unitaire de 222,70 euros (coupon attaché) par action, sous réserve des termes et conditions de l'Offre rappelés ci-après, la totalité des actions de la Société qui ne sont pas déjà détenues par l'Initiateur ou assimilées à celles-ci, soit un nombre de 93.167 actions représentant 11,22 % du capital social et des droits de vote de la Société².

L'Offre fait suite à l'acquisition par l'Initiateur le 20 juin 2018 de 737.546 actions et autant de droits de vote de la Société par voie d'acquisition de bloc hors marché, représentant 88,78 % du capital et des droits de vote de la Société sur la base d'un nombre total de 830.713 actions représentant autant de droits de vote théoriques au sens de l'article 223-11 alinéa 2 du règlement général de l'AMF (l'« **Acquisition du Bloc** »).

L'Initiateur ayant franchi le seuil de 30 % du capital et des droits de vote de la Société en même temps que tous les seuils légaux jusqu'aux deux tiers du capital et des droits de vote de la Société, l'Offre revêt un caractère obligatoire en application des dispositions de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF. En outre, l'Initiateur ayant franchi le seuil de 50 % du capital et des droits de vote de la Société, l'Offre sera réalisée conformément à la procédure simplifiée prévue par les dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF et sera ouverte pendant une période d'au moins dix (10) jours de négociation.

L'Initiateur a indiqué ne pas avoir l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre d'un retrait obligatoire portant sur les actions de la Société à l'issue de l'Offre, ni de demander à Euronext Paris la radiation des actions de la Société.

¹ Fortune Fountain Capital est contrôlée par Mmes Jiaru Chu Coco et Liangping Wang Anna.

² Sur la base d'un nombre total de 830.713 actions et 830.713 droits de vote théoriques de la Société, en application des dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Baccarat au sens de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, figurent dans le rapport financier annuel de Baccarat incluant les comptes consolidés et les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, diffusé le 30 avril 2018 (le « **Rapport Financier Annuel** ») ainsi que dans le rapport financier semestriel de Baccarat incluant les comptes consolidés résumés au 30 juin 2018, diffusé le 27 septembre 2018 (le « **Rapport Financier Semestriel** ») et incorporés par référence au présent document. Le Rapport Financier Annuel et le Rapport Financier Semestriel incluent notamment une présentation de l'identité et des caractéristiques de la Société ainsi que de sa situation comptable et financière.

Le Rapport Financier Annuel et le Rapport Financier Semestriel sont disponibles en version électronique sur le site Internet de Baccarat (www.baccarat-finance.com), et peuvent être obtenus sans frais auprès de la Société au 11, place des Etats-Unis, 75116 Paris.

Le Rapport Financier Annuel et le Rapport Financier Semestriel sont par ailleurs complétés par les informations détaillées ci-après et celles contenues dans les communiqués de presse publiés et mis en ligne sur le site Internet de Baccarat (www.baccarat-finance.com) reproduits ci-après.

2.1 Informations relatives à l'Offre

Les informations relatives au coût et aux modalités de financement de l'Offre figurent à la section 2.8 de la note d'information de l'Initiateur et sont reproduites ci-dessous.

« 2.8 Coût et financement de l'Offre

2.8.1 Coût de l'Offre

Dans l'hypothèse où toutes les actions existantes de la Société autres que celles déjà détenues par l'Initiateur seraient apportées à l'Offre, le coût maximum de l'Offre s'élèverait au total à 20.748.290,90 euros (hors commissions et frais).

En outre, les frais engagés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre (incluant en particulier les frais liés aux conseils financiers, juridiques et comptables et de tous autres experts ou consultants ainsi que les coûts de publicité et de communication, mais excluant les frais liés à l'Acquisition du Bloc) sont estimés à 1,2 million d'euros environ (hors taxes).

2.8.2 Financement de l'Acquisition du Bloc et de l'Offre

L'Acquisition du Bloc par Fortune Legend Ltd pour un prix total de 164.251.494,20 euros a été financée par une combinaison de fonds propres et de dettes. La part en fonds propres était de 103.723.105,31 euros et le financement par emprunt était de 60.528.388,89 euros.

Le financement des sommes dues par Fortune Legend Ltd au titre de l'Offre est réalisé au moyen d'une combinaison de fonds propres et de dettes. La part en fonds propres de 13.748.290,90 euros a été financée par une combinaison d'apports en fonds propres et de prêts d'actionnaire. Le

financement par endettement de 7.000.000 euros a été consenti par un consortium dirigé par China Minsheng Banking Corp, Ltd, Hong Kong Branch, avec une tranche senior de 2.070.423 euros et une tranche mezzanine de 4.929.577 euros.

Le financement de la dette au titre de l'Acquisition du Bloc et de l'Offre est garanti par un nantissement du bloc de 88,78%, par un nantissement des créances relatives aux prêts d'actionnaires accordés à Baccarat d'un montant nominal de 27.397.344,56 euros qui ont également été acquis par Fortune Legend Ltd le 20 juin 2018 auprès de SDL Investments détenue par le groupe Starwood, et un nantissement des actions apportées dans le cadre de l'Offre le cas échéant. »

2.2 Répartition du capital et des droits de vote théoriques de Baccarat

Au 5 décembre 2018, le capital social de Baccarat s'élevait à 20.767.825 euros, divisé en 830.713 actions ordinaires de 25 euros de valeur nominale chacune, conférant 830.713 droits de vote. Il est rappelé que la Société n'a pas mis en place de droits de vote double.

Le tableau ci-après présente, à la connaissance de la Société, la répartition du capital social et des droits de vote de la Société au 5 décembre 2018 et tient compte de la réalisation de l'Acquisition du Bloc le 20 juin 2018 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote (*)	% des droits de vote
Fortune Legend Ltd (**)	737.546	88,78 %	737.546	88,78 %
Consellior SAS	53.555	6,45 %	53.555	6,45 %
M. Allan Green	170	0,02 %	170	0,02 %
Sous total Consellior et affiliés	53.725	6,47 %	53.725	6,47 %
Public	39.442	4,75 %	39.442	4,75 %
Total	830.713	100 %	830.713	100 %

(*) Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, en ce compris les actions privées de droits de vote.

(**) Fortune Legend Ltd est contrôlée par la société de droit de Hong Kong Fortune Fountain Capital Limited, elle-même contrôlée par Mmes Jiaru Chu Coco et Liangping Wang Anna.

2.3 Modification de la composition du conseil d'administration de la Société

La composition du conseil d'administration de la Société a été modifiée le 19 juin 2018 afin de tenir compte de la nouvelle composition de son actionnariat à l'issue de la réalisation de l'Acquisition du Bloc.

M. Zhen Sun, M. Kevin Sims, Mme Laurence Nicolas et Mme Yuting Hu ont été cooptés au sein du conseil d'administration de la Société. Ces nominations ont été ratifiées par l'assemblée générale

ordinaire des actionnaires le 29 juin 2018 qui a aussi renouvelé le mandat de Mme Margareth Henriquez.

A la date du présent document, le conseil d'administration est composé comme suit :

- M. Zhen Sun, Président du conseil d'administration ;
- M. Kevin Sims, administrateur ;
- Mme Margareth Henriquez, administrateur * ;
- Mme Laurence Nicolas, administrateur * ; et
- Mme Yuting Hu, administrateur.

* Administrateurs indépendants.

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 20 juin 2018, a par ailleurs modifié la composition des comités du conseil. Ces derniers sont désormais composés comme suit :

- Comité des comptes :
 - Mme Margareth Henriquez ;
 - Mme Laurence Nicolas ; et
 - M. Kevin Sims ;
- Comité des rémunérations :
 - Mme Margareth Henriquez ;
 - Mme Laurence Nicolas ; et
 - M. Zhen Sun.

Les mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque membre du conseil d'administration durant l'exercice 2018 sont les suivants :

- M. Zhen Sun, Président du conseil d'administration ;
 - Au sein du groupe Fortune Legend :
 - Fortune Fountain (Beijing) Holding GroupCo., Ltd. : *Group Vice President* ;
 - Fortune Fountain Capital Limited : Administrateur (*Director*) et Président (*President*) ;
 - FFC (Luxembourg) Holding S.A.: Administrateur (*Director*) et Président du Conseil d'administration (*Chairman of the Board*) ;
 - FFC Global Capital Limited : Administrateur (*Director*) ;
 - FFC Corporate Finance Limited : Administrateur (*Director*) ;
 - FFC (Liechtenstein) Holding AG : Administrateur (*Director*) ;
 - Fortune Legend Limited : Administrateur (*Director*) ;
 - Beijing Caixun investment Management Co., Ltd. : Président du Conseil d'administration (*Chairman*) ;
 - Shanghai Yunwo Health Consulting Co., Ltd : Administrateur (*Director*) ;
 - FFC Re S.A. : Administrateur (*Director*) ;

- FFC Insurance Europe S.A. : Administrateur (*Director*) ;
- En dehors du groupe Fortune Legend :
 - Néant
- Kevin Sims, administrateur ;
 - Au sein du groupe Fortune Legend :
 - Fortune Fountain Capital Limited : Directeur général (*Chief Executive Officer*) ;
 - FFC Corporate Finance Limited : Administrateur (*Director*) ;
 - FFC Global Capital Limited : Administrateur (*Director*) ;
 - FFC (Liechtenstein) Holding AG : Administrateur (*Director*) ;
 - Sun Growth Securities Limited : Administrateur (*Director*) ;
 - Sun Growth Futures Limited : Administrateur (*Director*) ;
 - Sun Growth Asset Management Limited : Administrateur (*Director*) ;
 - Sun Growth Finance Limited : Administrateur (*Director*) ;
 - Silver Fountain Trust HK Limited : Administrateur (*Director*) ;
 - SG Fund Management Limited : Administrateur (*Director*) ;
 - SG SPC : Administrateur (*Director*) ;
 - FFC Re S.A. : Administrateur (*Director*) ;
 - FFC Insurance Europe S.A. : Administrateur (*Director*) ;
 - En dehors du groupe Fortune Legend :
 - Néant ;
- Mme Margareth Henriquez, administrateur ;
 - Au sein du groupe Fortune Legend :
 - Néant ;
 - En dehors du groupe Fortune Legend :
 - Krug : Président directeur général ;
 - Comité Colbert : Administrateur ;
- Mme Laurence Nicolas, administrateur ;
 - Au sein du groupe Fortune Legend :
 - Néant ;
 - En dehors du groupe Fortune Legend :
 - Sotheby's : *Executive Vice-President Global Managing Director* ;
 - Christian Dior Couture : Dirigeant division Joaillerie (jusqu'au 30 janvier 2018) ;
 - Dior Montres : Président directeur général (jusqu'au 30 janvier 2018) ;

- Mme Yuting Hu, administrateur ;
 - Au sein du groupe Fortune Legend :
 - Fortune Fountain Capital Limited : *Managing Director* ;
 - FFC Corporate Finance Limited : Administrateur (*Director*) ;
 - FFC Global Capital Limited : Administrateur (*Director*) ;
 - FFC (Liechtenstein) Holding AG : Administrateur (*Director*) (jusqu'à octobre 2018) ;
 - En dehors du groupe Fortune Legend :
 - Néant.

3. COMMUNIQUES DE PRESSE DIFFUSES DEPUIS LE DEPOT DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Les communiqués de presse mettant à jour les éléments significatifs de l'information périodique et permanente publiée par la Société au cours de l'exercice, depuis la diffusion du Rapport Financier Annuel le 30 avril 2018 et du Rapport Financier Semestriel le 27 septembre 2018, sont les suivants :

Date	Titre du communiqué
25 juin 2018	Publication des éléments de rémunération du directeur général de Baccarat effectuée en application du code Afep-Medef de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de novembre 2016 et des engagements pris par la société au bénéfice du directeur général en application de l'article L. 225-42-1 du code de commerce ³
27 septembre 2018	Résultats semestriels 2018 ⁴
15 novembre 2018	Information financière du troisième trimestre 2018 ⁵

Ces communiqués de presse sont reproduits en Annexe (Communiqués de presse publiés depuis la diffusion du Rapport Financier Annuel et du Rapport Financier Semestriel) et sont également disponibles sur le site Internet de la Société (www.baccarat-finance.com).

³ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.actusnews.com/documents/ACTUS-0-8681-cp-baccarat-rem-dar.pdf>

⁴ Disponible à l'adresse suivante : http://baccarat-finance.com/communiqués.html?LANG=FR&langue=FR&LangUser=FR&RefACT=ACTUS-0-317&ACT_Type1=2&ID=ACTUS-0-55218&CLIENT=ACTUS-0-317

⁵ Disponible à l'adresse suivante : http://baccarat-finance.com/communiqués.html?LANG=FR&langue=FR&LangUser=FR&RefACT=ACTUS-0-317&ACT_Type1=2&ID=ACTUS-0-55978&CLIENT=ACTUS-0-317

4. ATTESTATION DE BACCARAT RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 11 décembre 2018 auprès de l'Autorité des marchés financiers et qui sera diffusé le 12 décembre 2018, soit au plus tard la veille du jour d'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction de l'Autorité des marchés financiers n°2006-07, dans le cadre de l'offre publique simplifiée initiée par Fortune Legend Limited et visant les actions de Baccarat.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Baccarat

Représentée par :

Mme Daniela Riccardi,
Directeur général

Annexe

Communiqués de presse publiés depuis la diffusion du Rapport Financier Annuel et du Rapport Financier Semestriel

Paris, le 25 juin 2018



**PUBLICATION DES ELEMENTS DE REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL DE BACCARAT EFFECTUEE
EN APPLICATION DU CODE AFEP-MEDEF DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DES SOCIETES COTEES DE NOVEMBRE 2016
ET DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LA SOCIETE AU BENEFICE DU DIRECTEUR GENERAL
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-42-1 DU CODE DE COMMERCE**

Dans le cadre de la cession intervenue le 20 juin 2018 par SDL Investments I S.à r.l. et CP Crystal Luxco S.à r.l. de leur participation de 88,8% dans le capital de Baccarat au groupe Fortune Fountain Capital, il a été mis fin au contrat de travail de Madame Daniela Riccardi avec la société Compagnie Financière du Louvre ("CFDL") filiale de SDL Investments I S.à r.l. (le "**Contrat de Travail**") et CFDL et Baccarat ont également convenu la résiliation anticipée de la convention de mise à disposition de Madame Daniela Riccardi auprès de Baccarat pour y exercer les fonctions de Directeur Général.

Madame Daniela Riccardi exercera désormais les fonctions de Directeur Général, mandataire social de la Société, sans bénéficier d'un contrat de travail, telles que ces fonctions de Directeur Général ont été confirmées par le Conseil d'administration de la Société réuni le 20 juin 2018, qui a également arrêté, sur proposition du Comité des Rémunérations et conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 22 juin 2017, les décisions ci-après concernant la rémunération de Madame Daniel Riccardi, Directeur Général de Baccarat, et a autorisé certains engagements en sa faveur en application de l'article L 225-42-1 du Code de commerce :

1. Rémunération fixe

La rémunération fixe annuelle brute de Madame Daniela Riccardi au titre de l'exercice de ses fonctions de Directeur Général a été fixée, à compter du 20 juin 2018, à un million huit euros (1.000.008 €) (la "**Rémunération Fixe**"), et sera versée pro-rata temporis pour l'année 2018.

2. Rémunération variable annuelle

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, a décidé que la rémunération variable annuelle brute de Madame Daniela Riccardi, pourrait atteindre un maximum égal à 100% de la Rémunération Fixe (la "**Rémunération Variable**") et a fixé, pour l'exercice 2018, les pourcentages d'éligibilité à la rémunération variable annuelle du Directeur général, en fonction de l'atteinte des critères de performance suivants :

- critères quantitatifs
 - 35 % si le chiffre d'affaires net consolidé est supérieur ou égal à celui budgété,
 - 30 % si l'EBITDA consolidé est supérieur ou égal à celui budgété,
 - 10 % si la dette nette consolidée est égale ou inférieure à celle budgétée,
 - 10 % en cas d'obtention de lettres d'intention de la part d'établissement(s) financier(s) portant sur le refinancement d'au minimum 50% de la dette existante au titre du prêt d'actionnaire détenu par Fortune Legend Limited.
 - 5 % si le taux de croissance des ventes au détail et des ventes en Chine en 2018 par rapport à 2017 sont, pour chacun d'entre eux, supérieurs au taux de croissance global des ventes consolidées de la Société en 2018 comparé à 2017 (à taux de change constant)
- critères qualitatifs
 - 5 % en cas de réalisation de l'ensemble des actions suivantes :
 - Prévention des risques en relation avec les réglementations environnementales
 - Rétention des principaux dirigeants
 - Maintien de bonnes relations sociales
 - 5% en cas de réalisation de certains projets de développement stratégiques définis par le Conseil d'administration :

Sous réserve de l'atteinte des critères de performance visés ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 et de l'article R. 225-29-1 du Code de commerce, le versement de la Rémunération Variable, au titre de l'exercice 2018, sera conditionné à l'approbation par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, devant se tenir en 2019, des éléments de rémunération du Directeur Général lors du vote ex-post.

S'agissant de l'exercice 2018, pour ce qui est de la période courant jusqu'au 20 juin 2018, les montants de Rémunération Fixe et de Rémunération Variable (qui sera versée, le cas échéant, en 2019) seront déterminés sur la base exclusive des montants de rémunération prévus au titre du contrat de travail de Madame Daniela Riccardi avec la société Compagnie Financière du Louvre qui a été transféré à Baccarat et auquel il a ensuite été mis fin par démission de Madame Daniel Riccardi.

3. Rémunération Exceptionnelle

Selon la décision du Conseil d'administration réuni le 20 juin 2018, Madame Daniela Riccardi percevra en outre une rémunération exceptionnelle d'un montant brut de cinq cent soixante-deux mille cinq cents euros (562.500 €), correspondant à neuf (9) mois de la rémunération fixe brute versée au cours de l'année 2017 au titre du Contrat de Travail (la "**Rémunération Exceptionnelle**").

Le versement de la Rémunération Exceptionnelle sera soumis à la présence de Madame Daniela Riccardi en qualité de Directeur Général à la date du 20 juin 2019.

La Rémunération Exceptionnelle sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2019.

4. Plan d'intéressement

Un plan d'intéressement en actions au profit de Madame Daniela Riccardi, composé du Plan d'Actions Gratuites et du Plan d'Options d'Achat d'Actions (tel que définis ci-dessous), sera par ailleurs soumis par le Conseil d'administration à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2019.

Dans ce contexte, en application des articles L. 225-186-1 et L. 225-197-6 du code de commerce, la Société décidera avant la fin de l'année 2018 d'une amélioration du plan d'intéressement des salariés actuellement en vigueur, le plan d'intéressement ainsi amélioré s'appliquant à compter du 1er janvier 2019.

(a) Plan d'Actions Gratuites

Un plan d'attribution d'actions gratuites sera soumis à l'assemblée générale des actionnaires, en vertu duquel il serait proposé d'attribuer 4.371 actions de la Société au profit de Madame Daniela Riccardi selon les modalités exposées ci-dessous (le "**Plan d'Actions Gratuites**") :

- le Plan d'Actions Gratuites sera divisé en trois tranches égales (la "**Tranche 1**", la "**Tranche 2**" et la "**Tranche 3**") chacune soumise à des conditions de présence, période d'acquisition, et conditions de performance différentes,
- l'émission des actions de la Tranche 1 sera soumise à une condition de présence et à une période d'acquisition de trois (3) ans à compter de la date de l'attribution,
- l'émission des actions de la Tranche 2 sera soumise à une condition de présence et à une période d'acquisition de quatre (4) ans à compter de la date de l'attribution,
- l'émission des actions de la Tranche 3 sera soumise à une condition de présence et à une période d'acquisition de cinq (5) ans à compter de la date de l'attribution,
- les conditions de performance portant sur les Tranche 1, Tranche 2 et Tranche 3 seront alignées sur les objectifs financiers et projets prioritaires (i) indiqués dans le plan d'affaires de la Société et (ii) à déterminer par le Conseil d'administration avant l'attribution, et
- les Tranche 1, Tranche 2 et Tranche 3 ne seront soumises à aucune durée de détention, étant précisé qu'un nombre d'actions correspondant à 30% du volume d'actions émises en vertu du Plan d'Actions Gratuites devront être conservées par Madame Daniela Riccardi sous forme nominative jusqu'à la fin de son mandat.

(b) Plan d'Options de Souscription d'Actions

Un plan d'options de souscription d'actions sera soumis par le Conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires, en vertu duquel il sera proposé à Madame Daniela Riccardi de souscrire à des options de souscription d'actions donnant droit à 39.258 actions de la Société selon les modalités exposées ci-dessous (le "**Plan d'Options de Souscription d'Actions**") :

- le Plan d'Options de Souscription d'Actions sera divisé en trois tranches égales (la "**Tranche A**", la "**Tranche B**" et la "**Tranche C**") soumises à des périodes d'exercice, conditions de présence et conditions de performance différentes.
- s'agissant de la Tranche A, 25% des options du Plan d'Options de Souscription d'Actions pourront être exercées à la fin d'une période d'acquisition de deux (2) ans suivant la date de l'attribution, cet exercice étant soumis à des conditions de présence et de performance,
- s'agissant de la Tranche B, 25% des options du Plan d'Options de Souscription d'Actions pourront être exercées à la fin d'une période d'acquisition de quatre (4) ans suivant la date de l'attribution, cet exercice étant soumis à des conditions de présence et de performance,
- s'agissant de la Tranche C, 50% des options du Plan d'Options de Souscription d'Actions pourront être exercées à la fin d'une période d'acquisition de six (6) ans suivant la date de l'attribution, cet exercice étant soumis à des conditions de présence et de performance,
- le prix de souscription par action, au titre de chacune des options attribuées dans le cadre du Plan d'Options de Souscription d'Actions, sera égal à 100% de la moyenne des cours, pondérés en volume, des vingt (20) jours de bourse précédant la date de l'attribution,
- les conditions de performance affectant les Tranche A, Tranche B et Tranche C seront alignées sur les objectifs financiers et projets prioritaires (i) indiqués dans le plan d'affaires de la Société et (ii) à déterminer par le Conseil d'administration avant l'attribution,
- en cas de changement de contrôle de la Société en faveur d'un tiers non affilié au groupe FFC, les options restant à acquérir en vertu du Plan d'Options de Souscription d'Actions pourront être exercées immédiatement, sous réserve de conditions de performance à déterminer par le Conseil d'administration,
- un nombre d'actions sous-jacentes correspondant à 30% du volume d'actions souscrites à l'occasion de l'exercice des options du Plan d'Options de Souscription d'Actions devront être conservées par Madame Daniela Riccardi sous forme nominative jusqu'à la fin de son mandat.

5. Avantages en nature

Il est précisé que, pendant la durée de son mandat, Madame Daniela Riccardi bénéficiera d'avantages en nature consistant en la mise à disposition par la Société d'un logement de fonction et d'une voiture de société dont les frais de fonctionnement seront pris en charge par la Société.

6. Indemnités ou avantages dus ou susceptible d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 20 juin 2018, a autorisé, en application de l'article L 225-42-1 du Code de commerce, qu'en cas de rupture de son mandat social de Directeur Général pour tout motif autre qu'une faute grave ou une démission, Madame Daniela Riccardi bénéficiera d'une indemnité contractuelle de révocation brute d'un montant égal à dix-huit (18) mois de rémunération brute (composée de la Rémunération Fixe et de la Rémunération Variable au titre du dernier exercice) ("**l'Indemnité de Révocation**").

L'Indemnité de Révocation sera versée sous la condition que le montant total de la Rémunération Variable perçu au cours des trois derniers exercices précédant la rupture du mandat social soit égal à 40% au moins du montant total de la Rémunération Fixe perçue au cours de la même période de trois ans.

7. Engagement de non-concurrence

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 20 juin 2018, a autorisé, en application de l'article L 225-42-1 du Code de commerce, en contrepartie de l'engagement pris par Madame Daniela Riccardi de ne pas exercer, directement ou indirectement, d'une manière quelconque, une activité professionnelle susceptible de concurrencer les activités du groupe de la Société pendant un délai de douze (12) mois suivant la date de rupture de son mandat social, dans les zones géographiques où le groupe de la Société est présent (l'"**Engagement de Non-Concurrence**"), l'octroi à Madame Daniela Riccardi d'une indemnité brute égale à 50% de la rémunération brute perçue au titre de l'année précédente (comprenant la Rémunération Fixe et de la Rémunération Variable) pendant la durée de l'Engagement de Non-Concurrence, la Société ayant toutefois la faculté discrétionnaire de libérer Madame Daniela Riccardi de son Engagement de Non-Concurrence.

En tout état de cause, conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, le montant cumulé versé au titre de l'Indemnité de Révocation et de l'Engagement de Non-Concurrence ne pourra être supérieur à deux (2) fois le montant de rémunération brute totale versée à Madame Daniela Riccardi (comprenant la Rémunération Fixe et la Rémunération Variable) au titre de l'exercice précédent.

**Résultats semestriels 2018 :**

- **Croissance significative du chiffre d'affaires**
- **Amélioration continue de la rentabilité**
- **Résultat net semestriel positif pour la première fois depuis 2011**
- **Endettement Financier Net en dessous de la barre des 10 M€**

Chiffre d'affaires semestriel : 69,1 M€

*En hausse de +0,9% en données publiées et
+6,5% à changes comparables*

EBITDA semestriel : 5,4 M€

En nette progression (3,1 M€ au S1 2017)

Résultat opérationnel courant semestriel : 2,3 M€

En croissance de +2,2 M€ par rapport au S1 2017

Résultat opérationnel semestriel : 1,6 M€

En progression de +1,5 M€ par rapport au S1 2017

Résultat Net positif : c.1 M€

Contre une perte de - 1,3 M€ au S1 2017

Un Endettement Financier net maîtrisé à 9,0 M€

(10,0 M€ à fin décembre 2017)

Le Conseil d'administration de Baccarat, réuni le 27 septembre 2018, a arrêté les comptes consolidés résumés au 30 juin 2018, qui ont fait l'objet d'une revue limitée par les Commissaires aux comptes. Le rapport financier semestriel a été déposé à l'AMF et mis à la disposition du public ce jour. Il peut être consulté sur www.baccarat-finance.com.

Daniela Riccardi, Directeur Général de Baccarat, a déclaré : « *La performance de Baccarat continue à se renforcer au premier semestre 2018 grâce notamment à la bonne tenue du cœur d'activité et au retour de la croissance de l'activité flaconnage, après plusieurs années difficiles.* »

Les niveaux de résultats et de trésorerie se sont également améliorés et reflètent une profitabilité et une structure financière plus solides et pérennes.

La structure organisationnelle de Baccarat est dorénavant prête pour la mise en place du plan stratégique, soutenu par le nouvel actionnaire majoritaire, dont les principaux axes de croissance sont l'expansion géographique et les ouvertures de nouveaux points de vente, le renforcement des opérations digitales et de la présence sur les réseaux sociaux, et le lancement de la collection de mobilier de luxe Baccarat La Maison en janvier 2019 ».

Principaux indicateurs financiers

<i>en milliers d'Euros</i>	S1 2018	S1 2017
Chiffre d'affaires	69 089	68 488
<i>Var changes courants</i>	<i>0,9%</i>	
<i>Var changes comparables</i>	<i>6,5%</i>	
EBITDA⁽¹⁾	5 437	3 083
<i>en pourcentage du chiffre d'affaires</i>	<i>7,9%</i>	<i>4,5%</i>
Résultat opérationnel courant	2 274	140
Autres produits et charges opérationnels	(671)	(48)
Résultat opérationnel	1 603	92
Résultat financier	(19)	(826)
Résultat net consolidé part du Groupe	997	(1 264)

⁽¹⁾ Cf. définitions ci-après

Performances opérationnelles et financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Cumul 2018	Cumul 2017	Variation à changes courants	Variation à changes comparables
Europe	29 704	23 116	+28,5%	+28,7%
Amériques	9 419	10 445	-9,8%	+0,8%
Japon	20 200	23 758	-15,0%	-8,0%
Asie hors Japon	7 139	8 163	-12,5%	-4,6%
Reste du Monde	2 627	3 006	-12,6%	-12,4%
TOTAL	69 089	68 488	+0,9%	+6,5%

Analyse de l'activité du premier semestre 2018 (par rapport à la même période en 2017)

Le chiffre d'affaires du Groupe ressort à 69,1 M€ sur le premier semestre 2018, soit une progression de +6,5% à changes comparables par rapport au premier semestre de l'exercice précédent. Après prise en compte de l'impact négatif des fluctuations des devises étrangères par rapport à l'euro, la progression du chiffre d'affaires à changes courants reste positive à +0,9%.

En **Europe**, le premier semestre 2018 se clôture par une croissance significative des ventes de +28,7% à changes comparables (+28,5% à changes courants). Cette performance a notamment été portée par un volume d'opérations avec nos partenaires stratégiques BtoB (activité flaconnage) en forte progression, mais elle s'explique également par la bonne tenue des ventes des boutiques en propre et des concessions dans les grands magasins, par la croissance de l'activité en Europe de l'Est et enfin par la hausse continue des redevances de marque.

En **Amériques**, le chiffre d'affaires affiche une croissance de +0,8% à changes comparables (-9,8% à changes courants). Aux Etats-Unis, qui représentent plus de 90% des ventes de la région, l'activité du premier semestre a été portée par le dynamisme des ventes auprès des distributeurs multimarques.

Au **Japon**, les ventes du premier semestre 2018 sont en baisse de -8,0% à changes comparables (-15,0% à changes courants). Cette baisse s'explique principalement par l'émission au premier trimestre 2018 d'un avoir relatif au rachat de stocks auprès du grand magasin Isetan à l'occasion de son passage en concession et par une répartition des affaires spéciales moins favorable au premier semestre 2018 qu'à la même période en 2017.

L'Asie hors Japon clôture le premier semestre 2018 sur une baisse de l'activité de -4,6% à changes comparables (-12,5% à changes courants). Cette région est également pénalisée par la réalisation d'affaires spéciales significatives au cours du premier semestre 2017 à Hong-Kong. Il convient de noter que les ventes en Chine, en Indonésie, en Corée du Sud, à Singapour et à Macao sont en croissance sur le semestre.

Le reste du monde affiche une baisse de son chiffre d'affaires de -12,4% à changes comparables (-12,6% à change courants), notamment au Maghreb et au Moyen-Orient. Cependant, les ventes sont en croissance au deuxième trimestre 2018, signe d'une meilleure tendance.

La progression du chiffre d'affaires combinée à des coûts de production maîtrisés et à une gestion rigoureuse des autres coûts de structure ont permis une progression significative de l'EBITDA qui s'établit à 5,4 M€ à la fin du premier semestre 2018, contre 3,1 M€ l'an passé. La rentabilité d'exploitation (EBITDA / CA) atteint un niveau de 7,9%, en progression de +3,4 points par rapport au premier semestre 2017.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 2,3 M€ au premier semestre 2018, en hausse de +2,2 M€ par rapport à la même période l'an dernier.

Après prise en compte de l'impact négatif des autres produits et charges opérationnels composés essentiellement de coûts de réorganisation non récurrents, le résultat opérationnel atteint 1,6 M€ à fin juin 2018, contre 0,1 M€ à fin juin 2017.

Le résultat financier net du premier semestre 2018 est proche de l'équilibre, l'impact favorable de l'évolution du cours des devises étrangères sur les comptes courants libellés dans ces devises compensant le coût de l'endettement net, resté stable sur la période.

Compte tenu d'une charge d'impôt de 0,6 M€, en légère hausse par rapport à l'an passé, le résultat net part du Groupe atteint presque 1 M€ et est positif pour la première fois sur un premier semestre depuis 2011.

Flux de trésorerie et structure financière

<i>en milliers d'Euros</i>	S1 2018	S1 2017
<i>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</i>	4 357	2 317
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</i>	(1 424)	2 481
<i>Impôt sur le résultat payé</i>	(419)	(749)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	2 514	4 049
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(34)	(1 231)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(1 755)	(3 500)
Variation de la trésorerie	725	(682)
Trésorerie d'ouverture	28 314	26 953
Effet de la variation des taux de change	101	(327)
Variation de la trésorerie	725	(682)
Trésorerie de clôture	29 140	25 944

La génération nette de trésorerie sur le semestre s'établit à +0,7 M€ contre une consommation de -0,7 M€ au premier semestre 2017 sous l'effet :

- De la croissance significative de la capacité d'autofinancement (+2,0 M€), directement liée à l'amélioration de la profitabilité et partiellement absorbée par une augmentation du besoin en fonds de roulement, notamment due à une hausse des stocks, des encaissements clients moindres et des paiements fournisseurs plus importants par rapport au premier semestre 2017 ;
- De la trésorerie allouée aux investissements opérationnels (investissements dans l'outil industriel et rénovations de boutiques principalement) de -1,3 M€, compensée par le remboursement de fonds d'assurance en garantie des paiements d'indemnités de retraite de 1,1 M€ ;
- Du service de la dette à hauteur de -1,8 M€, reflet des tirages sur lignes de crédit au Japon par rapport à fin 2017 et du paiement de la charge d'intérêts du semestre.

<i>en milliers d'Euros</i>	juin-18	déc-17	juin-17
Capitaux engagés	62 067	62 357	60 504
Capitaux Propres	53 057	52 344	48 898
Endettement financier net (EFN)	(9 010)	(10 013)	(11 606)
<i>dont Endettement financier brut long terme</i>	<i>(28 947)</i>	<i>(28 879)</i>	<i>(27 397)</i>
<i>dont Endettement financier brut court terme</i>	<i>(9 124)</i>	<i>(10 413)</i>	<i>(10 740)</i>
<i>dont Trésorerie</i>	<i>29 146</i>	<i>28 726</i>	<i>25 949</i>
<i>dont Juste-valeur des instruments financiers actif</i>	<i>103</i>	<i>553</i>	<i>582</i>
<i>dont Juste-valeur des instruments financiers passif</i>	<i>(188)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

La structure du bilan reste robuste avec un endettement financier net à fin juin 2018 de 9,0 M€, en baisse de 1,0 M€ par rapport à fin décembre 2017.

La dette brute inclut la totalité des financements auprès du nouvel actionnaire majoritaire Fortune Legend Limited Sàrl acquis auprès de SDL Investments I Sàrl (Starwood) à l'occasion du rachat du bloc de contrôle de 88,8% du capital de Baccarat le 20 juin 2018, pour un total de 27,4 M€. Ce financement comprend notamment 22,26 M€ de prêt relais consenti par SDL Investment I Sàrl le 20 juin 2015 en remplacement des crédits bancaires. Les conditions financières attachées à ces financements demeurent inchangées mais les garanties et suretés accordées par Baccarat SA ont été levées le 20 juin 2018.

Evènements postérieurs à la clôture :

Au cours de sa réunion du 27 septembre 2018, le Conseil d'administration a décidé d'autoriser la signature d'un nouvel avenant au contrat de Prêt relais vis-à-vis de Fortune Legend Limited Sàrl (prêt relais acquis auprès de SDL Investments I Sàrl). Ainsi le délai pour mandater une banque d'affaires et

fournir à Fortune Legend Limited Sàrl des offres de refinancement alternatif est fixé au 30 septembre 2019 et la date de remboursement final de la Tranche A (10 260 K€) et de la Tranche B (12 000 K€) dudit prêt est fixée au 30 juin 2020. Ces nouvelles échéances s'appliquent également au prêt de 5 137 K€ acquis par Fortune Legend Limited Sàrl le 20 juin 2018 auprès de SDL Investments I Sàrl.

La décomposition des dettes financières (long terme / court terme) présentée ci-dessus tient compte de ces reports d'échéance.

Perspectives :

Le changement d'actionnaire majoritaire, intervenu le 20 juin 2018¹, va permettre d'accélérer la mise en exécution du plan stratégique du Groupe, et ce dès le second semestre 2018. Plusieurs projets de développement ont d'ores et déjà été lancés, parmi lesquels l'ouverture de nouvelles boutiques dans les grandes villes mondiales du luxe et le renforcement de notre présence sur les sites de commerce en ligne et sur les réseaux sociaux en Chine. Par ailleurs, le Groupe continue à œuvrer pour identifier et saisir les opportunités de développement des licences de marques, afin de créer et de faire vivre une « nouvelle expérience Baccarat ». Enfin, le second semestre 2018 sera également marqué par le lancement d'une nouvelle collection de bijoux baptisée « Etoile de mon cœur », développée avec le créateur de joaillerie Lorenz Baümer, et qui constitue une véritable porte d'entrée vers la Maison Baccarat.

L'acquisition de 88,8% du capital de Baccarat par Fortune Fountain Capital (« FFC »), via sa filiale indirecte Fortune Legend Limited S.à.r.l. (« FLL »), sera suivie du dépôt par FLL auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, dans les prochaines semaines, d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur le solde des actions en circulation, au même prix par action que pour l'Achat de Bloc (222,70 € par action), afin qu'elle se prononce sur la conformité du projet d'offre publique. A cet effet, le cabinet Ledouble a été désigné comme expert indépendant par Baccarat.

FLL a indiqué ne pas avoir l'intention de procéder à un retrait de Baccarat de la cote du marché réglementé d'Euronext Paris.

Retrouvez l'intégralité de l'information financière du groupe Baccarat sur le site Internet www.baccarat-finance.com ou sur www.actusnews.com.

Contacts**Baccarat**

Pascale Amiel, CFO

Caroline de Laurens, Directrice des relations presse et publiques

Tél : 01 40 22 11 00

¹ Cf. communiqué de presse : Baccarat a pris connaissance de la finalisation de l'acquisition portant sur 88,8% de son capital

A propos de Baccarat

Baccarat (Paris, Euronext, BCRA) est une marque de luxe française internationalement reconnue comme un leader des produits en cristal haut-de-gamme et exclusifs. Depuis sa création en 1764, la société, dont la Manufacture est basée à Baccarat en Lorraine, est synonyme d'un savoir-faire unique et symbole de l'Art de Vivre à la Française. Depuis plus de 250 ans, la marque a inspiré des créateurs de renom du monde en entier. Allant des luminaires d'exception à l'art de la table, des objets de décoration uniques à des bijoux raffinés et du flaconnage sur mesure, les produits de la marque et sa tradition d'excellence sont largement distribués à travers le monde. Depuis le 20 juin 2018, Baccarat est contrôlée par Fortune Fountain Capital, au travers de sa filiale indirecte Fortune Legend Limited Sàrl, immatriculée au Luxembourg. Retrouvez tout l'univers de Baccarat sur www.baccarat.com

BACCARAT – Résultats du Premier semestre 2018

Principales définitions

Chiffre d'affaires à changes courants et à changes comparables :

Le chiffre d'affaires à changes courants correspond au chiffre d'affaires publié. Le retraitement opéré pour obtenir le chiffre d'affaires à changes comparables consiste à convertir le chiffre d'affaires de l'exercice précédent libellé en devises étrangères aux taux de change de l'exercice en cours afin de neutraliser les effets des fluctuations des parités monétaires sur l'évolution de l'activité.

Résultat opérationnel courant :

Le résultat opérationnel total de Baccarat inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés à l'activité, que ces produits soient récurrents ou qu'ils résultent d'opérations atypiques ou ponctuelles.

Les « Autres produits et charges opérationnels » regroupent les éléments inhabituels, significatifs qui sont de nature à affecter la performance économique de l'activité opérationnelle.

En conséquence, pour le suivi de la performance opérationnelle du Groupe, Baccarat utilise comme solde intermédiaire de gestion le résultat opérationnel courant, défini comme la différence entre le résultat opérationnel et les « Autres produits et charges opérationnels ».

EBITDA :

Le groupe utilise pour le suivi de sa performance opérationnelle un solde intermédiaire de gestion, l'EBITDA. Cet indicateur correspond au résultat opérationnel courant augmenté des dotations aux amortissements et, le cas échéant, des provisions (nettes de reprises) sur immobilisations et des dotations aux provisions sur engagements au titre des avantages accordés au personnel (nettes de reprises) comptabilisées en résultat opérationnel courant. Les dotations nettes de reprises sur provisions courantes et non courantes ne sont pas retraitées dans le calcul de l'EBITDA.

Un rapprochement entre ces deux soldes intermédiaires de gestion et les états financiers est fourni dans les notes annexes aux comptes consolidés résumés au 30 juin 2018.

Capitaux engagés :

Les capitaux engagés représentent la somme des capitaux propres et de l'endettement financier net.

Endettement Financier net :

L'endettement financier net est constitué de l'endettement financier brut incluant les intérêts courus et non échus diminué de la trésorerie telle que définie par la recommandation 2009R-03 du Conseil National de la Comptabilité. L'endettement financier net inclut la totalité de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à l'actif et au passif du bilan.

BACCARAT – Résultats du Premier semestre 2018

Comptes consolidés résumés

Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	1er semestre 2018	1er semestre 2017
Chiffre d'affaires	69 089	68 488
Autres produits de l'activité	64	102
Achats consommés y/c variation de stocks	(3 117)	(5 018)
Charges de personnel	(32 104)	(31 570)
Charges externes	(27 364)	(27 479)
Impôts et taxes	(931)	(928)
Dotations aux amortissements	(3 012)	(3 068)
Dotations aux provisions nettes de reprises	(353)	(174)
Autres produits et charges opérationnels courants	2	(213)
Résultat opérationnel courant	2 274	140
Autres produits et charges opérationnels	(671)	(48)
Résultat opérationnel	1 603	92
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	26	13
Coût de l'endettement financier brut	(474)	(476)
Autres produits et charges financiers	429	(363)
Résultat financier	(19)	(826)
Résultat avant impôt et résultat des entreprises mises en équivalence	1 584	(734)
Charge d'impôt sur le résultat	(573)	(549)
Résultat dans les entreprises mises en équivalence	(18)	(17)
Résultat net de l'ensemble consolidé	993	(1 300)
<i>Dont résultat net Part du Groupe</i>	997	(1 264)
<i>Dont résultat net Part des intérêts non contrôlés</i>	(4)	(36)
nombre moyen pondéré d'actions	830 713	830 713
nombre moyen pondéré d'actions (dilué)	830 713	830 713
<i>Résultat de base par action (en euros)</i>	<i>1,20</i>	<i>(1,56)</i>
<i>Résultat dilué par action (en euros)</i>	<i>1,20</i>	<i>(1,56)</i>

Etat du résultat global consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	1er semestre 2018	1er semestre 2017
Résultat net de l'ensemble consolidé	993	(1 300)
<i><u>Autres éléments du résultat global :</u></i>		
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des régimes à prestations définies ⁽¹⁾	(38)	166
Eléments non recyclables en résultat	(38)	166
Ecart de conversion	168	482
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers	(411)	94
Eléments recyclables en résultat	(243)	576
Autres éléments du résultat global net d'impôt	(281)	742
Résultat global total	712	(558)
Dont Part du Groupe	701	(479)
Dont Part des intérêts non contrôlés	11	(79)

⁽¹⁾ nettes d'impôt

Etat de la situation financière consolidée - ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Immobilisations incorporelles	2 264	2 438	2 612
Immobilisations corporelles	30 858	32 614	33 833
Autres actifs financiers non courants	5 180	6 258	6 439
Actifs d'impôts différés	3 020	2 986	3 731
Actifs non courants	41 322	44 296	46 615
Stocks et en-cours	50 865	43 425	45 004
Créances clients et comptes rattachés	20 855	21 458	17 509
Créances d'impôts exigibles	380	357	317
Autres actifs courants	9 971	8 811	8 315
Autres actifs financiers courants	426	355	395
Juste valeur des instruments financiers	103	553	582
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29 146	28 726	25 949
Actifs courants	111 746	103 685	98 071
Total Actif	153 068	147 981	144 686

Etat de la situation financière consolidée - PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Capital social	20 768	20 768	20 768
Primes liées au capital	24 829	24 829	24 829
Réserves	10 987	8 058	7 995
Réserves de conversion	(5 072)	(5 223)	(3 943)
Résultat de l'exercice	997	3 378	(1 264)
Capitaux propres - Part revenant au groupe	52 509	51 810	48 385
Part revenant aux intérêts non contrôlés	548	534	513
Capitaux propres	53 057	52 344	48 898
Emprunts et dettes financières à long terme	28 947	28 879	27 397
Provisions pour retraites et autres avantages similaires	8 440	9 744	10 103
Provisions	5 401	5 404	5 403
Autres passifs non courants	29	66	98
Passifs d'impôts différés	13	-	33
Passifs non courants	42 830	44 093	43 034
Provisions	1 779	1 303	982
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 682	17 504	15 814
Autres passifs courants	30 225	22 324	25 002
Dettes financières à court terme	9 124	10 413	10 740
Juste valeur des instruments financiers	188	-	-
Passifs d'impôts exigibles	183	-	216
Passifs courants	57 181	51 544	52 754
Total Passif	100 011	95 637	95 788
Total du passif et des capitaux propres	153 068	147 981	144 686

Etat des flux de trésorerie consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	1er semestre 2018	1er semestre 2017
Résultat net de l'ensemble consolidé	993	(1 300)
Dotations aux amortissements et provisions	2 059	2 912
Variation de juste valeur	227	(264)
Plus ou moins-values de cession	39	(60)
Résultat dans les sociétés mises en équivalence	18	17
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	3 336	1 305
Elimination de la charge d'impôt	573	549
Elimination du coût de l'endettement financier net	448	463
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	4 357	2 317
Variation des stocks et en-cours	(6 706)	(5 163)
Variation des clients et autres débiteurs	75	5 324
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	5 207	2 320
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(1 424)	2 481
Impôt sur le résultat payé	(419)	(749)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	2 514	4 049
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 265)	(1 379)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Acquisitions d'actifs financiers	-	(15)
Cessions d'actifs financiers	1 136	136
Variation des autres actifs financiers	95	27
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(34)	(1 231)
Remboursements d'emprunts	(1 309)	(3 036)
Intérêts financiers versés	(446)	(464)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(1 755)	(3 500)
Variation de la trésorerie	725	(682)
Trésorerie d'ouverture	28 314	26 953
Effet de la variation des taux de change	101	(327)
Trésorerie de clôture	29 140	25 944
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	725	(682)

Etats de variation des capitaux propres consolidés

Au 30 juin 2018, la variation des capitaux propres se présente de la façon suivante :

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Part revenant au Groupe	Part revenant aux intérêts non contrôlés	Total capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Au 1er janvier 2018	20 768	24 829	8 309	(2 096)	51 810	534	52 344
Résultat net			997		997	(4)	993
<i>Autres éléments du résultat global :</i>							
Variations de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers				(411)	(411)		(411)
Variation de la réserve de conversion				153	153	15	168
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des régimes à prestations définies			(38)		(38)		(38)
Autres éléments du résultat global			(38)	(258)	(296)	15	(281)
Autres mouvements			(2)		(2)	3	1
Au 30 juin 2018	20 768	24 829	9 266	(2 354)	52 509	548	53 057

Au 30 juin 2017, la variation des capitaux propres se présente de la façon suivante :

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Part revenant au Groupe	Part revenant aux intérêts non contrôlés	Total capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Au 1er janvier 2017	20 768	24 829	4 798	(1 531)	48 864	592	49 456
Résultat net			(1 264)		(1 264)	(36)	(1 300)
<i>Autres éléments du résultat global :</i>							
Variations de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers				94	94		94
Variation de la réserve de conversion				525	525	(43)	482
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des régimes			166		166		166
Autres éléments du résultat global			166	619	785	(43)	742
Au 30 juin 2017	20 768	24 829	3 700	(912)	48 385	513	48 898



Information financière du troisième trimestre 2018 :

*Croissance continue du chiffre d'affaires pour le troisième trimestre de 2018
(+9,2% à changes courants et +8,3% à changes comparables)*

Au troisième trimestre 2018, le chiffre d'affaires du Groupe atteint 33,1 M€ et affiche une croissance significative de +9,2% en données publiées par rapport au troisième trimestre 2017. A changes comparables, la progression du chiffre d'affaires reste solide à +8,3%, portée par le renforcement de l'activité en Europe de l'Ouest et aux Etats-Unis, l'amélioration progressive de la tendance des ventes au Japon et la reprise de l'activité avec nos partenaires stratégiques BtoB.

En données cumulées, le chiffre d'affaires à fin Septembre 2018 s'établit à 102,1 M€, contre 98,8 M€ à la fin du troisième trimestre 2017, soit une hausse de +3,4% à changes courants et +7,0% à changes comparables.

Analyse de l'activité du troisième trimestre 2018 (par rapport à la même période en 2017)

L'Europe affiche à nouveau une croissance à deux chiffres de son activité à +10,1% à changes comparables et courants. Cette performance résulte à la fois du dynamisme de l'activité avec nos partenaires stratégiques BtoB (activité Flaconnage), de la progression du chiffre d'affaires en Europe de l'Est et de la bonne tenue de l'activité sur l'ensemble des canaux de distribution en Europe de l'Ouest.

A fin Septembre 2018, la performance de l'Europe s'établit à +22,4% à changes comparables (+22,2% à changes courants).

En Amériques, la croissance s'accélère avec une performance à deux chiffres sur le troisième trimestre de +16,4% à changes comparables (+17,2% à changes courants). Cette performance a été portée par le dynamisme des ventes aux Etats-Unis, qui représentent plus de 90% des ventes de la région, grâce notamment au succès de nos luminaires auprès de nos clients.

En données cumulées, la zone Amériques affiche une croissance de +6,0% à changes comparables (-1,2% à changes courants) par rapport à fin septembre 2017.

Au Japon, la tendance s'améliore : après un premier semestre en baisse de -8,0% à changes comparables, le troisième trimestre est en recul de -2,5% à changes comparables (-0,9% à changes courants), sous l'effet principalement de l'émission d'un avoir consécutif au rachat d'un stock auprès d'un deuxième grand magasin, l'activité au sein du réseau Retail et assimilé s'étant bien tenue.

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'activité à fin septembre 2018 est en baisse de -6,3% à changes comparables (-10,9% à changes courants).

En **Asie hors Japon**, les ventes du troisième trimestre affichent une forte croissance de +21,8% à changes comparables (+25,4% à changes courants), portée par une croissance remarquable de l'activité en Chine.

En données cumulées, l'activité affiche une progression de +2,1% à changes comparables (-3,4% à changes courants).

Sur le reste du monde, le troisième trimestre se clôture sur une hausse des ventes de +15,2% à changes comparables (+15,1% à changes courants), reflet de la progressive mais fragile reprise de l'activité au Moyen-Orient.

En cumul, le chiffre d'affaires du reste du monde est en baisse de -4,8% à changes comparables (-4,9% à changes courants).

La dette financière nette s'établit à 7,1 M€ à fin Septembre 2018 contre 9,0 M€ à fin juin 2018 et 10,0 M€ à fin décembre 2017.

Perspectives et offre publique d'achat

Le déploiement du plan stratégique du Groupe va se poursuivre et se renforcer au cours du dernier trimestre, qui reste la période de l'année la plus dynamique pour Baccarat. De nouveaux coffrets cadeaux ont été développés afin de renforcer le positionnement de la marque sur le segment stratégique des « cadeaux de luxe » et leur lancement sera soutenu par une importante campagne digitale sur les réseaux sociaux.

L'acquisition de 88,8% du capital de Baccarat par Fortune Fountain Capital, via sa filiale indirecte Fortune Legend Limited S.à.r.l. (« FLL »), a été suivie du dépôt par FLL auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, en date du 13 novembre 2018, d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur le solde des actions en circulation, au même prix par action que pour l'achat de bloc (222,70 € par action), afin qu'elle se prononce sur la conformité du projet d'offre publique.

FLL a indiqué ne pas avoir l'intention de procéder à un retrait de Baccarat de la cote du marché réglementé d'Euronext Paris.

Aucun autre événement connu susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation du Groupe au 30 septembre 2018 n'est à signaler.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Données non auditées

(en milliers d'euros)	3 ^{ème} trimestre 2018	3 ^{ème} trimestre 2017	Variation à changes courants	Variation à changes comparables	Cumul 2018	Cumul 2017	Variation à changes courants	Variation à changes comparables
Europe	13 136	11 932	+10,1%	+10,1%	42 840	35 048	+22,2%	+22,4%
Amériques	5 740	4 897	+17,2%	+16,4%	15 159	15 342	-1,2%	+6,0%
Japon	9 599	9 685	-0,9%	-2,5%	29 799	33 443	-10,9%	-6,3%
Asie hors Japon	3 264	2 602	+25,4%	+21,8%	10 403	10 765	-3,4%	+2,1%
Reste du Monde	1 321	1 148	+15,1%	+15,2%	3 948	4 153	-4,9%	-4,8%
TOTAL	33 060	30 264	+9,2%	+8,3%	102 149	98 751	+3,4%	+7,0%

Retrouvez l'intégralité de l'information financière du groupe Baccarat sur le site Internet www.baccarat-finance.com ou sur www.actusnews.com.

Contacts

Baccarat

Pascale Amiel, CFO

Caroline de Laurens, Directrice des relations presse et publiques

Tél : 01 40 22 11 00

A propos de Baccarat

Baccarat (Paris, Euronext, BCRA) est une marque de luxe française internationalement reconnue comme un leader des produits en cristal haut-de-gamme et exclusifs. Depuis sa création en 1764, la société, dont la Manufacture est basée à Baccarat en Lorraine, est synonyme d'un savoir-faire unique et symbole de l'Art de Vivre à la Française. Depuis plus de 250 ans, la marque a inspiré des créateurs de renom du monde en entier. Allant des luminaires d'exception à l'art de la table, des objets de décoration uniques à des bijoux raffinés et du flaconnage sur mesure, les produits de la marque et sa tradition d'excellence sont largement distribués à travers le monde. Depuis le 20 juin 2018, Baccarat est contrôlée par Fortune Fountain Capital, au travers de sa filiale indirecte Fortune Legend Limited Sàrl, immatriculée au Luxembourg. Retrouvez tout l'univers de Baccarat sur www.baccarat.com

Définitions

Chiffre d'affaires à changes courants et à changes comparables :

Le chiffre d'affaires à changes courants correspond au chiffre d'affaires publié. Le retraitement opéré pour obtenir le chiffre d'affaires à changes comparables consiste à convertir le chiffre d'affaires de l'exercice précédent libellé en devises étrangères aux taux de change de l'exercice en cours afin de neutraliser les effets des fluctuations des parités monétaires sur l'évolution de l'activité.

Endettement Financier net :

L'endettement financier net est constitué de l'endettement financier brut incluant les intérêts courus et non échus diminué de la trésorerie telle que définie par la recommandation 2009R-03 du Conseil National de la Comptabilité. L'endettement financier net inclut la totalité de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à l'actif et au passif du bilan.

